

Lucier, Pierre

*La signification culturelle du patrimoine religieux*

D'entrée de jeu et en guise de mise en atmosphère, on peut évoquer le titre du rapport de la Commission de la culture, *Croire au patrimoine religieux du Québec*<sup>1</sup>. Ceux qui en ont décidé auront sans doute voulu traduire la conviction et l'engagement des membres de la commission par une formule en jeu de mots dont les connotations polysémiques semblent tout à fait de circonstance et susceptibles d'attirer l'attention. On pourrait en dire autant du slogan de la Fondation du patrimoine religieux du Québec<sup>2</sup>, *Notre patrimoine religieux, c'est sacré!* Il y a là une bonne stratégie de communication et il serait stérile d'en tirer de grandes conclusions, le contenu du rapport et les actions de la Fondation devant seuls « faire foi » des objectifs visés. Ce titre et ce slogan ont tout de même de quoi intriguer, car ce n'est ni la foi, ni le respect du sacré, ni quelque piété qui sont ici en cause, mais bien la nature et les motifs de l'intérêt public impliqué.

De toute évidence, des clarifications conceptuelles restent encore à établir pour cerner les enjeux publics liés à la connaissance, à la protection, à la transmission et à la gestion du patrimoine religieux, les quatre grandes tâches fort pertinemment identifiées par la Commission. Ces clarifications ne sont d'ailleurs conceptuelles qu'en apparence -ou mieux : elles ne sont pas seulement conceptuelles. Elles renvoient à des lectures, encore à parfaire, de la nature même du patrimoine religieux comme objet particulier, mais central au Québec, de l'expression culturelle. Elles renvoient aussi à une certaine vision des responsabilités privées et publiques en la matière.

C'est de ce travail que l'on veut donner ici une idée, dans le cadre d'une réflexion qui, par souci pédagogique ou par manie universitaire, s'articulera autour de quatre propositions-affirmations très succinctement commentées.

**1. Première affirmation : Le patrimoine religieux, c'est d'abord du patrimoine et c'est en cela, et non parce qu'il est religieux, qu'il interpelle l'intérêt public.**

---

<sup>1</sup> *Croire au patrimoine religieux du Québec*, Mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture, Rapport, Québec, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale, juin 2006, 66p.

<sup>2</sup> La Fondation du patrimoine religieux du Québec est une corporation privée sans but lucratif à caractère multiconfessionnel. Créée en 1995, elle est sous entente avec le Ministère de la Culture et des Communications pour la gestion de programmes d'aide à la restauration du patrimoine religieux.

Le concept de « patrimoine » n'a pas encore fait ici l'objet d'études sémantiques aussi poussées qu'on pourrait le souhaiter.<sup>3</sup> On voit bien, cependant, qu'il recouvre des réalités dont on perçoit de mieux en mieux la variété et la complexité. Dans la sphère du religieux, on pense spontanément d'abord au patrimoine bâti, en l'occurrence aux églises et autres bâtiments analogues, voire à des lieux de proximité comme les cimetières. On pense aussi aux objets – les objets de culte et d'autres – aux oeuvres d'art. Mais, comme en témoigne le rapport, on s'intéresse également à tout ce qui entoure les pratiques et qui subsiste souvent essentiellement dans la mémoire des témoins – ce qu'on englobe de plus en plus sous le vocable de « patrimoine immatériel » ou de « patrimoine culturel vivant »<sup>4</sup>.

Quoi qu'il en soit, on peut considérer que l'appellation de « patrimoine » convient à tout ce qui, à la façon d'un héritage précieux – notre « butin », disaient nos vieux – mérite d'être protégé et soigné, en raison de sa valeur artistique, de sa représentativité par rapport à une époque ou à un style, de sa signification historique et sociale, ou même tout simplement parce qu'on y est affectivement et socialement attaché. Certains éléments de ce patrimoine sont conservés parce qu'ils sont toujours en usage ou parce que des personnes ou des groupes s'en occupent. D'autres sont délaissés ou menacés de l'être, si n'intervient pas l'aide du mécénat privé ou des fonds publics. À tous ces égards, le patrimoine religieux doit d'abord être considéré comme du patrimoine et être dès lors traité comme d'autres éléments de l'héritage collectif. Ni plus ni moins, pourrait-on dire. Mais assurément avec une attention éclairée et

---

<sup>3</sup> Il faut tout de même signaler certains travaux sur l'histoire du patrimoine au Québec, dont : HARVEY, Fernand, « La production du patrimoine », dans FORTIN, Andrée (dir.), *Produire la culture, produire l'identité?*, Sainte-Foy, PUL, 2000, p. 3-16; MARTIN, Paul-Louis, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », dans COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC (dir.), *Les chemins de la mémoire : Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, tome 1, p. 1-17. (Le site Internet du *Fonds de recherche sur la société et la culture* du Québec fait état d'une recherche actuellement conduite par Karine Hébert, de l'UQAR : « Une histoire du patrimoine au Québec. L'émergence de la conscience patrimoniale aux XIXe et XXe siècles ».) On consultera aussi utilement certains travaux européens, spécialement français, à plus large portée : DESVALLÉES, André, « Émergence et cheminements du mot *patrimoine* », dans *Musées et collections de France*, n.208, sept. 1995, p. 6-29; « De la notion d'héritage matériel au concept universel et extensif de *patrimoine* : retour sur l'histoire et sur quelques ambiguïtés sémantiques », dans *Médias et patrimoine. Le rôle et l'influence des médias dans la production d'une mémoire collective*, (dir. Martine Cardin), Institut sur le patrimoine culturel / Université Laval, Coll. « Patrimoine en mouvement », 2003, p. 19-35; « À l'origine du mot *patrimoine* », dans *Patrimoine et modernité*, (dir. Dominique Poulot), Paris, L'Harmattan, 1998, p. 89-105; POULOT, Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident*, Paris, PUF, 2006.

<sup>4</sup> En adoptant, en octobre 2003, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui est entrée en vigueur en avril 2006, l'UNESCO a beaucoup contribué à répandre et à accréditer ces concepts, qui couvrent notamment le domaine des « pratiques sociales, rituels et événements festifs ». Voir, par exemple : JADÉ, Mariannick, « Le patrimoine immatériel. Nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux », dans *La Lettre de l'OCIM*, n. 93, 2004, p. 27-37. La 14e assemblée générale de l'ICOMOS, qui s'est tenue à Victoria Falls, Zimbabwe, en octobre 2003, avait pour thème : La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des Monuments et des Sites.

proportionnée, du seul fait de son importance relative dans le volume de l'héritage québécois et, plus encore, en raison du rôle majeur qu'il a joué dans l'histoire et dans la confection de l'identité québécoise. Les paramètres nous sont ici bien connus et, pour sa part, l'État québécois a montré qu'il y était sensible, y ayant déjà consenti des ressources significatives en regard d'autres besoins collectifs incontournables comme la santé, l'éducation, la famille et l'environnement.

Le qualificatif « religieux » attribué au patrimoine est déjà moins univoque, encore qu'on s'entende généralement sur les principaux paramètres à y prendre en compte. Un élément de patrimoine est généralement considéré comme religieux en raison de l'objet dont il traite, de sa destination –le plus souvent, le culte- ou tout simplement en raison de l'état civil des propriétaires ou des mandataires –des églises, des corporations à caractère religieux, des communautés religieuses, etc. Du moins est-ce là le sens le plus obvie et le plus courant de l'appellation « religieux » associée au patrimoine.

Considéré de cette manière, le patrimoine religieux ne constitue pas, de soi et en tant que religieux, un enjeu proprement public. Les progrès de la nécessaire distinction entre le religieux et les institutions publiques incluent manifestement tout ce qui touche aux responsabilités relatives au patrimoine religieux. Aussi « ouverte » qu'on puisse la souhaiter, la laïcité de la chose publique exige une distance; en tout cas, elle n'entraîne pas d'obligation de soutien ou de suppléance. Soit dit en tout respect, c'est d'abord aux croyants et à leurs institutions qu'incombe la responsabilité de veiller à la protection de ce qui, d'une manière ou d'une autre, exprime et déploie leur foi et leurs croyances religieuses. Et le défi n'est pas mince, quand on considère que, sous plusieurs aspects, l'héritage religieux connaît actuellement une précarité qui pourrait même bien ne pas avoir atteint son sommet. Les croyants déclarés se font moins nombreux ou moins ardents, les lieux de culte sont significativement moins fréquentés, moins régulièrement en tout cas, et les instances propriétaires comptent de nombreux membres vieillissants, recrutent faiblement et voient leurs capacités financières diminuer substantiellement. Ces éléments de conjoncture semblent bien affecter une partie importante du « stock » religieux et, à l'intérieur de celui-ci, forcément aussi certains biens ayant statut ou valeur reconnue de patrimoine.

On est sûrement en droit de se demander pourquoi, en matière de conservation du patrimoine religieux, l'intérêt public devrait être particulièrement en cause, alors que les utilisateurs, les propriétaires et la population en général donneraient eux-mêmes les signes de détachement et

de désaffection que l'on observe. Pourquoi faudrait-il investir collectivement pour conserver ce en quoi les communautés croyantes et les populations pourraient ne « croire » que tièdement? La question est plus complexe qu'il n'y paraît, parce qu'elle renvoie à des faits et à des considérations qui dépassent les seuls canons de l'art et de l'histoire. Il n'est même pas dit, par exemple, que tout le monde, dans la société québécoise, tienne à tout prix à garder en place tout ce qui pourrait rappeler les emprises dont on a dû mettre beaucoup de temps et d'énergie à se libérer. Même tranquilles, les révolutions ont besoin d'être un peu iconoclastes, on le sait. Et toutes les destructions révolutionnaires ne peuvent pas être mises au compte de l'immatrité et de la barbarie. C'est une autre façon de dire que, en matière de patrimoine, la préoccupation proprement religieuse, c'est-à-dire celle qui a trait à la foi vécue et à ses expressions, ne peut pas, comme telle, être celle des pouvoirs publics, tout simplement parce que, comme telle, elle n'est pas nécessairement d'intérêt public.

Voilà qui est un peu abrupt, peut-être un peu simplifié, mais qui peut tout de même contribuer à clarifier certains enjeux. Car, même dans le cas des éléments de caractère patrimonial, à l'égard desquels les pouvoirs publics seraient justifiés de reconnaître et d'assumer leur part de responsabilité, on voit bien que tout ne peut pas nécessairement être conservé en l'état. Il n'est même pas rare que l'on doive songer à des recyclages complexes et coûteux. Pour toutes ces raisons, s'impose assurément la nécessité d'aller plus avant dans la compréhension de la signification du patrimoine religieux. D'où la deuxième affirmation qui suit.

## **2. Deuxième affirmation : Le caractère proprement religieux du patrimoine religieux renvoie à des significations culturelles qui vont bien au-delà du religieux entendu au sens spécifique et institutionnel du terme**

L'enjeu est majeur, dans la mesure où, pratique religieuse florissante ou non, le « religieux » pourrait bien révéler une signification culturelle beaucoup plus profonde et plus fondatrice qu'il n'y paraît à première vue et justifier dès lors que l'intérêt public puisse y être en cause. Et, disons-le d'emblée, nous ne sommes pas ici dans la sphère du discours croyant ou du discours théologique. Il s'agit plutôt de la mise sous analyse, anthropologique pour une bonne part, de ce qui, par-delà même l'effacement de la croyance et de sa présence publique, est toujours porteur de sens pour les communautés et pour la société en général.

On s'intéresse actuellement beaucoup, et à bon droit, aux déplacements du sacré -aux « transferts de sacralité », comme disent nos collègues du C.N.R.S.<sup>5</sup>- vers des lieux inédits, parfois surprenants, où semble se réaliser une sorte de relais d'un religieux qui aurait quitté les temples et les institutions religieuses familières. Tout se passerait comme si le religieux et le rapport au sacré devaient maintenant être déchiffrés ailleurs que dans les signes religieux traditionnels ou habituels. C'est là une démarche nécessaire et féconde, on en convient aisément. Mais on n'oubliera pas qu'il se passe également quelque chose à l'intérieur des lieux et des signes religieux eux-mêmes. Ce qu'il faut aussi prendre en compte et qu'il importe de rappeler et de souligner, c'est que les signes religieux déjà inscrits dans l'univers culturel -dans la pierre, dans le sol, dans le paysage, dans la mémoire collective- peuvent porter, par-delà leur destination première souvent en passe de tomber dans la désuétude ou dans l'oubli, des significations toujours opérantes, qui ne sont pas sans lien avec ce « sense of place »<sup>6</sup> et cet « esprit du lieu »<sup>7</sup> (ou « esprit des lieux ») dont on parle maintenant beaucoup, renouant ainsi avec le *genius loci* des Romains. Il y a bel et bien telle chose qu'une « sédimentation » des productions culturelles, un peu comme si le sens se déposait en couches superposées et structurellement apparentées et comme si, parfois à notre insu ou malgré nos ignorances, il conservait toujours un pouvoir de référence plus ou moins identifié et nommé, mais toujours fortement empreint d'un certain pouvoir de rêverie.

Le traitement public du patrimoine religieux doit s'accompagner d'une telle réflexion sur le fond des choses, à la manière d'un décodage des signes et d'une excavation -d'une

---

<sup>5</sup> Le LAHIC (Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture) a tenu une série de séminaires sur cette thématique au cours des dernières années. Le concept est d'ailleurs actuellement assez largement répandu et n'est pas sans rappeler les travaux de Guy Ménard (voir, par exemple : Petit traité de la vraie religion. À l'usage de ceux et celles qui souhaitent comprendre un peu mieux le vingt et unième siècle, Montréal, Liber, 1999). Voir aussi : À chacun sa quête de sens. Essais sur les nouveaux visages de la transcendance, (dir. Yves BOISVERT et Lawrence OLIVIER), PUQ, 2000.

<sup>6</sup> Voir, par exemple : JOHNSTON, R.J. et al., The Dictionary of Human Geography, 4e éd., Blackwell, 2000, sous les rubriques "Place" et "Sense of place".

<sup>7</sup> Voir, par exemple : ANDRO, Jean-Claude, L'esprit du lieu, Paris, Flammarion, 1972; BOUDREAULT, Pierre-Wilfrid (dir.), Génies des lieux. Enchevêtrement culturel, clivages et ré-inventions du sujet collectif, Québec, PUQ, 2006; BROMS, H., « Genius loci », dans Semiotica, 128/3-4, 2000, p. 223-241; DURRELL, Lawrence, L'esprit des lieux : lettres (1934-1967) et essais de voyage, Paris, Gallimard, 1976 (trad. de Spirit of place, 1969); GRANGE, Daniel J, et POULOT, Dominique (dir.), L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité, Grenoble, Presses universitaires, 1997; GUILLEBAUD, Jean-Claude, L'esprit du lieu, Paris, Arléa, 2000; NORBERG-SCHULZ, Christian, Genius loci : paysage, ambiance, architecture Bruxelles, Mardaga, 1981. *Parcs Canada* a intégré le concept dans certaines de ses présentations (celle du site de Grosse-Île, par exemple) et le définit comme « le caractère et le sens qu'un lieu de patrimoine s'est approprié avec le temps et qui, avant même d'être saisi et compris intellectuellement, est d'abord ressenti au plan émotif ». *ICOMOS* annonce que le thème de son assemblée générale de Québec, en 2008, sera : *Où se cache l'esprit du lieu?*

« archéologie »<sup>8</sup>- des grammaires de signification qui y sont toujours à l'oeuvre et qui structurent toujours l'expérience collective. Concrètement, il s'agit de pouvoir expliciter et vérifier –vérifier, car tous les éléments du patrimoine religieux n'ont pas l'épaisseur et la densité qu'il faut pour continuer de porter du sens au-delà de leur visée religieuse originelle- si et comment tel ou tel élément du patrimoine religieux exerce toujours son pouvoir de signification et contribue toujours à « formater » notre appréhension du réel. Il n'y aurait donc pas seulement un déplacement horizontal ou latéral du religieux, mais bien aussi, à la verticale, un étagement et une densification de sa référence au sens.

Les églises et les temples représentent sans doute une bonne illustration de ce que l'on veut évoquer ici.<sup>9</sup> Il y a lieu de se demander, par exemple, comment telle ou telle église est encore et toujours un élément structurant d'un paysage, d'une silhouette identitaire, comment elle contribue toujours à ponctuer le temps, le temps du jour aussi bien que le temps des vies individuelles et communautaires, comment elle est encore et toujours lieu de célébration des grands tournants de la vie personnelle et sociale, comment elle est encore et toujours lieu de rassemblement et de « rapport » en cas de crise majeure. Par exemple, imaginons-nous la ville de Strasbourg sans sa cathédrale? sans sa flèche effilée qui, depuis le temps des grandes routes menant à Compostelle, marque le passage des Vosges? sans son grès rose où trouvent écho des milliers de bâtiments du pays et du vignoble? sans son bourdon qui, année après année, rappelle chaque soir la fermeture des portes et des canaux de l'III? sans le défi permanent de son célèbre « pilier des anges » qui continue d'étonner, pensif et sceptique, le notable de Haguenau immortalisé dans la pierre? sans sa rosace qui s'enflamme au couchant? sans son horloge astronomique qui défie toujours les horlogers et fait s'attrouper les passants pour la « procession des apôtres »? sans ses statues des vierges folles et des vierges sages, ou celle de la Synagogue aux yeux bandés? sans l'Oeuvre Notre-Dame, où le travail sonore des

---

<sup>8</sup> Mise de l'avant et magistralement pratiquée par Michel Foucault, cette « archéologie » n'est pas à la recherche du passé; elle est plutôt saisie d'un ordre présent et agissant. « L'archéologie ne cherche pas à restituer ce qui a pu être pensé, voulu, visé, éprouvé, désiré par les hommes dans l'instant même où ils proféraient le discours; (...) elle n'essaie pas de répéter ce qui a été dit en le rejoignant dans son identité même. Elle ne prétend pas s'effacer elle-même dans la modestie ambiguë d'une lecture qui laisserait revenir, en sa pureté, la lumière lointaine, précaire, presque effacée de l'origine. Elle n'est rien de plus et rien d'autre qu'une réécriture (...). Ce n'est pas le retour au secret même de l'origine; c'est la description systématique d'un discours-objet. » Michel FOUCAULT, L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, 1969, p. 183. Voir aussi : Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines, Paris, Gallimard, 1966; L'ordre du discours, Paris, Gallimard, 1971.

<sup>9</sup> Sur le cas des églises, voir le passionnant recueil des actes du colloque international de Montréal, publié sous la direction de MORISSET, Lucie K., NOPPEN, Luc et COOMANS, Thomas, Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?, Québec, PUQ, 2006, 608 p. Voir, en particulier, les contributions de Luc NOPPEN, Gérard BEAUDET et de Mario DUFOUR.

tailleurs de pierre ne s'est pratiquement jamais tu? sans les plaies et les traces des guerres et des bombardements? sans le souvenir des grands rassemblements historiques, les tragiques comme les glorieux? sans le mythe fondateur des « serments de Strasbourg », qui ont confirmé le partage de l'empire carolingien? sans le souvenir des transferts d'allégeance et d'utilisation entre les confessions chrétiennes? On n'en est pas ici aux clichés de cartes postales, et la référence collective y opère bien au-delà des croyances et des appartenances religieuses spécifiques.

L'exemple est volontairement pris en dehors de notre aire géographique, à seule fin d'illustrer plus librement le genre d'analyse à pratiquer. Toutes nos églises n'ont pas ponctué notre vie collective d'une manière aussi marquante, tant s'en faut, mais on ne doit pas traiter à la légère ce qui y est facteur de structuration de l'appréhension du réel : mesure du temps (trois angelus, les heures du jour et de la nuit, le tocsin d'incendie, le glas des décès, etc.), aménagement de l'espace (profil du paysage, plans de quartiers et de villages, trait carré, places, rues principales, etc.), ponctuation de la vie personnelle et collective (baptêmes, mariages, funérailles, rassemblements en cas d'urgence, etc.). Et que dire de l'évocation visible des références ultimes et des interrogations de transcendance du temple comme lieu de refuge, de silence, d'évocation de l'en-haut et de l'ailleurs?

Ces brèves touches impressionnistes devraient suffire à illustrer le genre d'analyses – forcément du cas par cas- dont nos soucis de conservation pourraient s'éclairer. On n'en tirera pas de conclusions excessives, mais on pourrait y trouver des motifs d'intérêt public en matière de patrimoine religieux. On pourrait surtout y trouver des paramètres susceptibles de compléter les canons établis de la reconnaissance du patrimoine, quelque chose qui mette sur la piste de critères relatifs à la valeur culturelle. On peut penser qu'il y a là une voie susceptible de conduire jusqu'à ce qu'on peut considérer comme faisant partie de la matrice culturelle de notre société, c'est-à-dire ce lieu de gestation -ce moule- de notre construction du réel, ce prisme à travers lequel nous appréhendons les choses et l'expérience et qui, ici comme dans une large part de l'Occident, est de structure chrétienne, par-delà les croyances et les allégeances religieuses des uns et des autres. Si, par certains de leurs aspects, des éléments du patrimoine religieux sont effectivement enracinés jusqu'à cette profondeur, alors, à n'en pas douter, ils sont de grand intérêt public. La voie pourrait dès lors être tracée - ce sera l'objet de la troisième affirmation - pour une certaine critériologie susceptible de guider les entreprises de transformation et de recyclage.

**3. Troisième affirmation : L'explicitation de la signification culturelle du patrimoine religieux peut être riche d'enseignements pour les opérations de transformation et de recyclage.**

On comprendra aisément qu'une perception commune de la signification culturelle du patrimoine religieux pourrait contribuer à éclairer les décisions à prendre en matière d'utilisation, principalement dans les cas où les communautés croyantes se sont défaites ou affaiblies en deçà des seuils de viabilité. Ainsi, s'il est vrai, par exemple, que la structuration de l'espace et du temps sont des paramètres faisant partie intégrante de la signification du patrimoine religieux, s'il est vrai que la structuration de la conscience communautaire, la référence à la transcendance, l'interrogation spirituelle, la permanence d'un espace de silence et d'altérité, la ponctuation des moments charnières de la vie personnelle et collective, la perpétuation et l'actualisation de la mémoire font aussi partie de cette signification culturelle, n'en découle-t-il pas que des usages sont plus « naturels » que d'autres, si tant est qu'on puisse recourir à ce vocable quand il s'agit de culture?

Les gens sentent cela presque d'instinct, d'ailleurs, comme dans tous les cas où les significations sont vraiment enracinées et jouent effectivement leur rôle propre, celui de dire le sens ou, à tout le moins, d'indiquer la route de sa quête. C'est ainsi qu'on trouve généralement acceptable qu'un lieu de culte soit, partiellement ou totalement, transformé en musée, en bibliothèque, en salle d'archives ou en centre de créativité, ces autres temples de la culture et du culte. Ou que Sainte-Geneviève de Paris soit devenue le Panthéon. On comprend moins bien les cas où, ça s'est vu, on a installé des écuries dans des abbayes –un geste exprimant justement une volonté explicite de sécularisation, voire de profanation. On comprendrait également moins bien que, sous couvert de visées de rassemblement communautaire, on transforme un temple en casino. Il y a des zones plus grises, qui exigent forcément des analyses « de proche en proche »<sup>10</sup>, presque du calcul différentiel, dont le propre est de permettre de détecter les points où s'opèrent les sauts qualificatifs –en l'occurrence, les ruptures de sens. On pourra, par exemple, estimer assez facilement que les

---

<sup>10</sup> Élément central de la théorie des « jeux de langage » (Sprachspielen) de Ludwig Wittgenstein, ce genre d'analyse permet des différenciations fines permettant de déceler les continuités et les ruptures, les ressemblances et les différences. (Voir, par exemple, les Investigations philosophiques, nn. 65-67, 130, 179 et passim.)



voltiges d'un cirque artistique s'apparentent mieux au sens de la grande nef qu'un gymnase standard où les effluves de la chambre des joueurs auraient remplacé les odeurs d'encens. On jugera aussi spontanément qu'un lieu de réunions communautaires, de colloques ou de conférences publiques convient mieux qu'une piste de danse en ligne ou qu'une salle de foire; qu'une université, un théâtre ou une salle de concert détonneront moins qu'un bar de danseuses; qu'un refuge pour itinérants serait en meilleure continuité de sens qu'un simple espace commercial.

Point n'est besoin d'insister pour souligner comment on doit faire ici dans la nuance et éviter d'édicter des règles et des critères dont la précision et l'application mécanique donneraient l'illusion de pouvoir nous exempter d'avoir à exercer nos jugements. On peut plutôt penser que le décodage des significations effectives constitue une tâche dont l'objet déborde de beaucoup les seuls arguments de convenance liés au respect dû à des éléments de patrimoine nés et utilisés dans un contexte de culte ou d'expression religieuse. Ce genre d'arguments ne doit pas prévaloir ici, ne serait-ce que parce qu'ils supposent d'être partagés; quoi de plus désarmant et de plus paralysant, en effet, que la réaction de qui ne « sent » pas ou ne « voit » pas cela? Et il y en aura de plus en plus pour n'éprouver aucune « petite gêne », si l'éloignement des institutions à caractère religieux se poursuit dans nos sociétés.

En revanche, l'explicitation de la signification culturelle du patrimoine religieux est susceptible de réussir de meilleurs ralliements, si elle est faite dans la vérité et l'honnêteté, sans projet occulté d'imposer par une autre voie cela même qui aurait été perdu par ailleurs. Cette explicitation ne vise pas le retour au passé ou la revitalisation de ce qui serait devenu « insignifiant » ou d'un autre âge. Sa visée, c'est le présent, c'est la signification toujours opérante et structurante, même par-delà l'effritement, l'effacement ou le déplacement du religieux.

Cela nous conduit à une quatrième affirmation, qui rejoint plus directement le thème spécifique du présent colloque : la transmission et l'éducation au patrimoine religieux.

#### **4. Quatrième affirmation : L'éducation au patrimoine religieux doit dépasser l'initiation à l'histoire et à l'art et devenir une véritable éducation culturelle.**

Les perspectives d'analyse culturelle évoquées ici nous mettent d'emblée sur la piste de ce qui pourrait ou devrait sous-tendre et inspirer une approche éducative relative au patrimoine

religieux soucieuse, comme le suggère le titre de ce colloque, de « transmettre le sens ». C'est que, pour être efficace et vraiment inspirante -éducative, pour tout dire-, l'éducation au patrimoine religieux ne peut pas ne consister qu'à instruire sur des dates, des styles, des contextes historiques, des spécimens, si beaux et si marquants puissent-ils être. Car l'enjeu n'en est pas d'abord un d'érudition, mais plutôt et fondamentalement de compréhension et d'appropriation, voire d'adhésion et, éventuellement, de volonté de sauvegarde et de protection.

L'éducation au patrimoine religieux exige d'abord que l'on déploie la signification de ce patrimoine, et selon l'ensemble de ses facettes. Il ne suffit pas de pouvoir, par exemple, exposer d'où vient tel ou tel temple, à quoi il sert ou même pourquoi il est jugé représentatif, voire beau et digne d'être conservé. Il faut, aussi et surtout, pouvoir faire saisir quelque chose de sa portée de signification dans la vie d'une collectivité et, puisqu'on estime qu'il doit être conservé, quelque chose aussi du sens et du pouvoir de référence qu'il indique et traduit pour la vie humaine passée, actuelle et future. C'est à cette condition qu'une action éducative en matière de patrimoine religieux acquiert sa pleine dimension culturelle et peut accéder à ce que les Grecs ont longtemps rendu par le concept de « paideia »<sup>11</sup> et que nous traduisons correctement aussi bien par « culture » que par « éducation ». Les Grecs étaient convaincus que la cité elle-même est et doit être éducative, par ses monuments, ses institutions, ses bâtiments, ses places publiques, ses oeuvres d'art. Ils estimaient ainsi que la cité est et doit être, de part en part, éducation et pédagogie par cela seul qu'elle balise le décor, nourrit l'imaginaire, inculque ses images et fait éprouver à ceux qui y circulent, et sans même qu'ils en aient toujours conscience, le message répété de sa force de signification. Sans plaque commémorative, sans explication, des oeuvres parlent ainsi par elles-mêmes : des milliers d'immigrants arrivés par la mer à Manhattan ont ainsi compris le sens de la statue de la liberté qui domine la rade, par la seule force de suggestion de ce que la verticalité et l'élan de cette oeuvre peuvent évoquer. Même sans dépliant explicatif, le Parthénon parle aussi efficacement aux Athéniens et aux visiteurs; c'est précisément pour cela que sa conservation s'impose d'elle-même.

---

<sup>11</sup> Voir l'ouvrage phare de Werner JAEGER, Paideia, 3 vol., Paris, Gallimard, 1964. L'original allemand est de 1944.

À cet égard, nous sommes fondés d'avoir de grandes attentes à l'endroit du nouveau programme de formation en Éthique et culture religieuse<sup>12</sup> qui est en cours d'élaboration et qui sera mis en oeuvre, à compter de septembre 2008, dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec. On peut d'ores et déjà comprendre que le volet culture religieuse de ce programme fera une place importante à l'appropriation de la signification de l'expérience religieuse et de ses expressions. L'intention fondamentale en est justement une de culture, c'est-à-dire de développement de la capacité de décoder et de déchiffrer ces expressions religieuses, dont fait partie le patrimoine religieux, de conduire à comprendre de manière éclairée ce qui s'y dit de l'aventure humaine et de la construction de ses références.

Une transmission proprement culturelle du patrimoine religieux exige qu'on aille ainsi jusqu'à rejoindre l'« esprit du lieu », c'est-à-dire cela même qui, par-delà la date et la grammaire des signes, opère comme une force de signification toujours agissante et toujours efficace et qui n'est pas sans rappeler quelque chose des sacrements chrétiens, ces « signes sensibles » dont une longue tradition théologique enseignait avec pénétration qu'ils causent et « opèrent » en cela même qu'ils signifient –« significando causant ». C'est là la puissance et l'actualité des signes vraiment réussis, ceux du patrimoine religieux comme ceux de l'ensemble de l'héritage culturel, ceux que nous estimons opportun et nécessaire de conserver et dont nous souhaitons passer le relais aux générations qui suivent : des sources de sens, de vie et de rêverie, et non des vestiges morts.

\* \* \*

Pour être significatif – et on conclura là-dessus – le signe doit signifier; à défaut de quoi il devient proprement insignifiant et sombre dans l'effacement du sens. Il en est un peu des signes comme des valeurs, que l'on dénaturerait assurément en entreprenant de les perpétuer et de les inculquer « par principe », alors qu'elles sont des valeurs en cela même qu'elles « valent » et « importent » pour quelqu'un et « méritent » d'être objet d'estime et de désir. En matière d'éducation au patrimoine religieux, le volontarisme ne pourra jamais se suppléer à la saisie et à l'accueil de la force des signes et à leur capacité d'exercer eux-mêmes leur pouvoir de signification et de séduction. C'est ce pouvoir de signification de notre patrimoine religieux qu'il faut identifier, expliciter et, pouvons-nous espérer, transmettre.

§ § §

---

<sup>12</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse. Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec, Québec, 2005.